

DOSSIER DE PRESSE

**La Ville
d'Évry-Courcouronnes
est saluée
pour sa gestion
budgétaire et financière**

Sommaire

1. Une fusion réussie	p. 4
2. Un engagement assumé sur le plan de la transition écologique	p. 10
3. Une gestion budgétaire maîtrisée et inscrite dans la réalité	p. 16
4. Zoom sur un acteur majeur de la ville : la police municipale	p. 20

Après près d'un an d'examen, la Ville rend compte des conclusions de la CRC

Au cours de l'année 2023, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Île-de-France a effectué, dans le cadre de son cycle de contrôle habituel, un examen de la gestion de la Ville d'Évry-Courcouronnes. Cet examen complété par une audition du Maire, Stéphane Beaudet - fait rare pour la CRC puisque cette audition se fait à la demande du responsable politique de la collectivité contrôlée -, portait sur les exercices budgétaires à partir de 2019, ce qui correspond au moment de la création de la commune nouvelle.

Cette procédure, étalée sur plus d'un an, a mené la chambre à effectuer deux contrôles et ainsi éditer deux rapports d'observations définitives. Le premier contrôle, considéré comme « obligatoire » par la CRC a donné lieu au rapport intitulé « Gouvernance, situation financière et système d'information » porte sur la gestion budgétaire et financière courante de la Ville et analyse plus en détail ses systèmes d'informations. Le second contrôle correspond au rapport nommé « Politique environnementale et adaptation au changement climatique » et porte sur les politiques mises en œuvre par la Ville, et leur efficacité, pour répondre aux enjeux climatiques.

Ce contrôle et les rapports qui en découlent permettent, à mi-mandat, de faire un état des lieux budgétaire et financier de la ville. Ainsi, les rapports d'observations définitives ont-ils révélé une gestion très satisfaisante et ce, malgré un contexte particulièrement difficile lié à la CoViD 19 et à la forte inflation.

1. Une fusion réussie

Née d'une volonté politique, la CRC démontre que cette fusion répondait à une nécessité locale car « adossée à une réalité territoriale et sociale préexistante »¹. Ainsi après en avoir examiné le processus, la CRC note-t-elle que celui-ci est « respectueux des textes »² mais également qu'il a fait suite à une intense campagne de concertations permettant d'associer habitants, agents et représentants des personnels des deux communes, celle-ci témoignant « d'attentes réelles envers le projet de fusion »³.

À côté de cet aspect juridique, le juge financier note la « technicité élevée »⁴ de ce « vaste projet »⁵ notamment en ce qui concerne la mise en commun de deux systèmes différents. Si certains services étaient déjà mutualisés, la fusion a mécaniquement fait fusionner tous les autres tout en permettant à la ville de fonctionner et aux habitants d'avoir accès à leurs services publics.

La CRC remarque également que, tout en maintenant, voire en améliorant - comme pour ce qui est de l'ouverture de nouveaux guichets population -, les services déjà proposés par les deux villes historiques, la commune a su maîtriser la hausse de sa masse salariale. Ainsi, comparée à d'autres communes de même envergure, la masse salariale a-t-elle augmenté deux fois moins vite à Évry-Courcouronnes. Si cette plus faible augmentation amène un taux d'agent par habitant plus faible qu'au niveau national, cela n'implique pas une baisse du niveau de service public délivré aux habitants. Au contraire, ce chiffre est le fruit d'une organisation efficace.

¹ Cahier n°1, p. 11

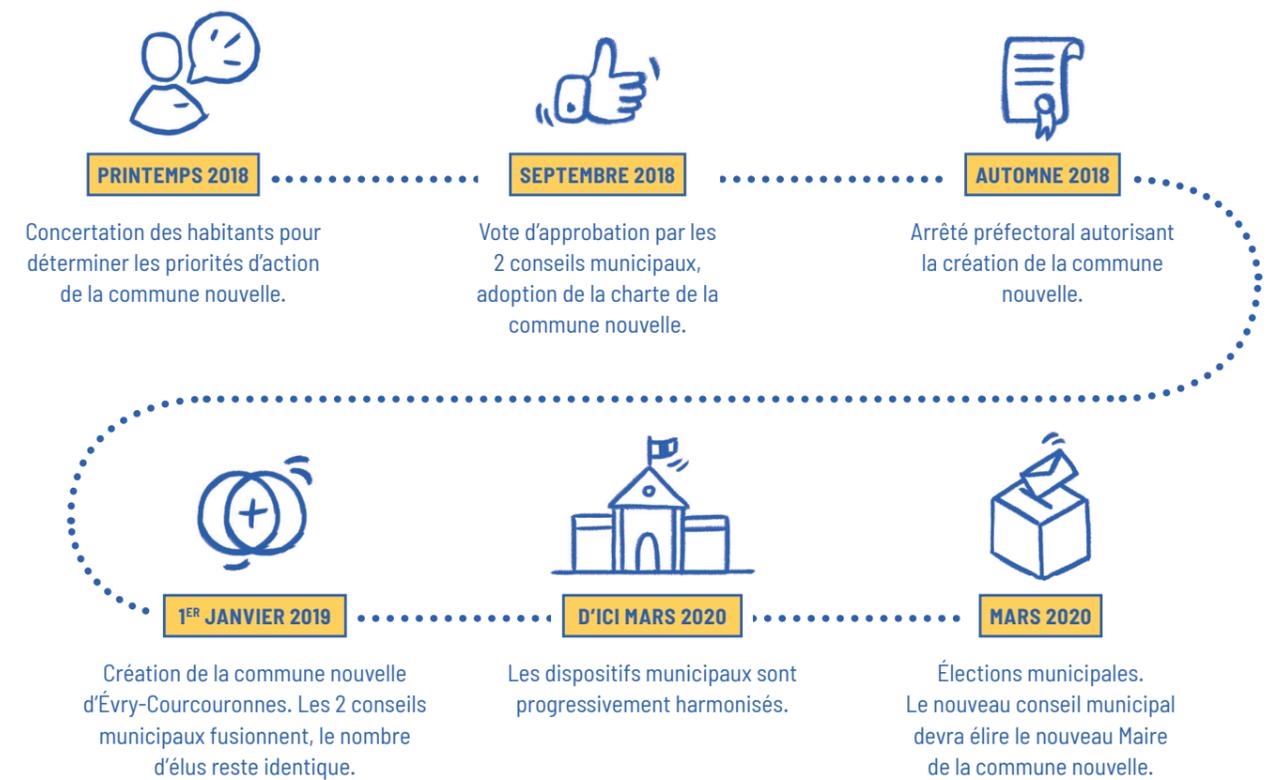
² Cahier n°1, p. 12

³ Idem.

⁴ Idem.

⁵ Idem.

Les grandes étapes de la création de la commune nouvelle



Une « organisation originale »⁶

Si la fusion est, selon la CRC, une « évolution institutionnelle et opérationnelle menée à bien malgré l'ampleur et la technicité de la démarche »⁷, cela est dû à une organisation nouvelle entre administration et élus qui entraîne un dialogue nécessaire et efficace, notamment par l'association, pour chaque question, des élus en charge du dossier et de la direction afférente.

La commune a ainsi fait le choix de se doter de neuf directions générales adjointes pour répondre à tous les enjeux de la ville. Si la CRC pointe le fait que ce nombre est « inhabituellement élevé »⁸, il est à noter que ce chiffre résulte de la mise en commun de six directions évrயennes et six courcouronnaises. De plus, ce chiffre ne semble pas, pour la CRC, être un frein aux actions de la ville.

Une ville « trop ambitieuse »⁹?

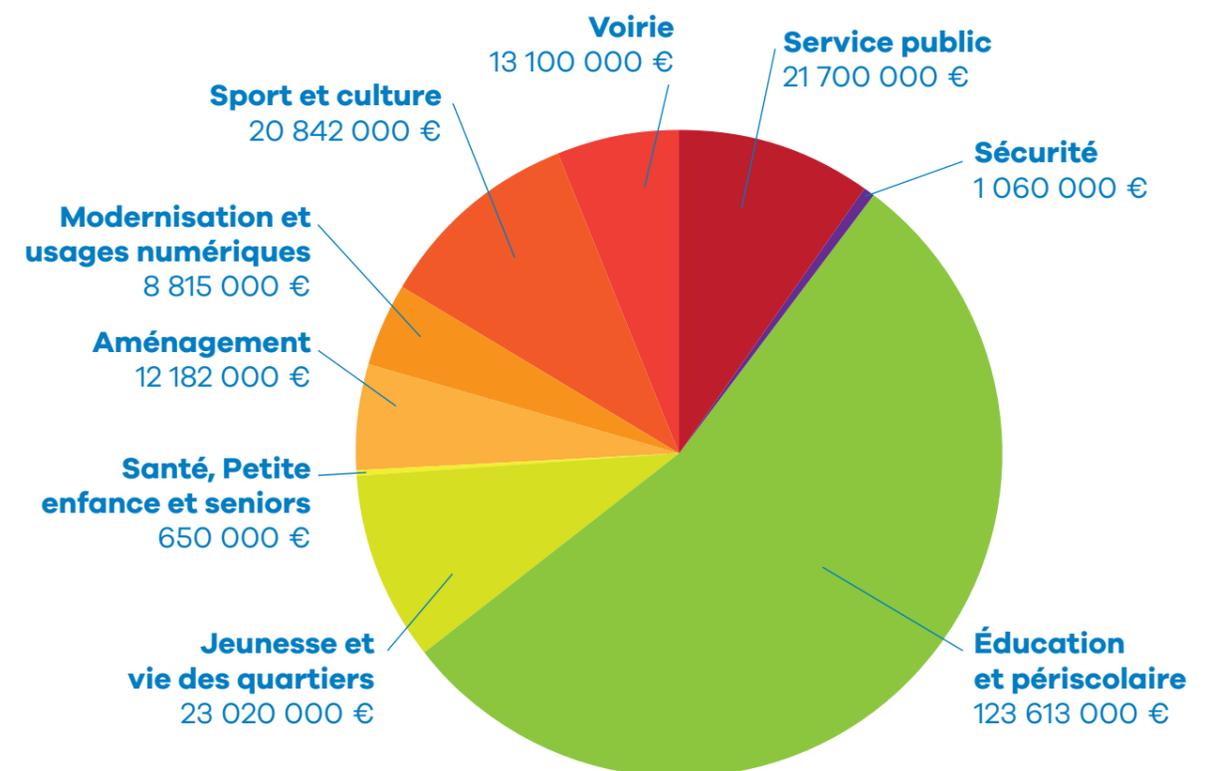
Cette gestion rigoureuse n'empêche pas la ville d'être ambitieuse, bien que la CRC estime qu'il s'agit d'une « trop » grande ambition, elle dénote également que celle-ci n'est pas grevée d'une mauvaise gestion ni d'une situation financière affolante. Au contraire, c'est parce que l'action de l'exécutif municipal est ambitieuse, qu'il porte un projet au service des habitants et usagers d'Évry-Courcouronnes, que la ville se renouvelle et répond aux besoins de ces derniers. Ainsi, dans son audition par la CRC, le maire, Stéphane Beaudet, a-t-il pu rappeler que la programmation pluriannuelle d'investissement n'était non pas « trop » mais très ambitieuse pour pouvoir proposer toujours plus de services aux Evry-Courcouronnais, faire en sorte qu'ils puissent se sentir écoutés et ainsi recréer une action municipale qui apparaissait éloignée et qui éloignait les habitants du fait démocratique.

Cette ambition permet aussi de répondre à des besoins spécifiques, notamment en ce qui concerne la restauration collective. Si la CRC explique que, depuis sa reprise par la Ville, le coût de ce service a augmenté et que la municipalité pourrait limiter les effets de cette hausse par une modulation du reste à charge demandé aux familles, cette option est exclue par l'exécutif municipal. De fait, pour permettre à chaque enfant

de pouvoir manger correctement, le choix a été fait de maintenir un prix minimal d'un euro pour la tranche de quotient familial la plus basse. Une modulation à la hausse de ce prix entraînerait une sortie de plusieurs familles de ce dispositif. Outre un effet social dangereux, les répercussions budgétaires de la hausse du prix seraient finalement nulles.

Cependant, si la PPI est très ambitieuse, il est vrai que la situation macroéconomique et sociale a changé depuis sa mise en œuvre en 2020. La CoViD 19 et la forte inflation déclenchée par la guerre en Ukraine n'ont pas fait baisser cette ambition mais la Ville a lucidement étendu son PPI sur deux années supplémentaires pour pouvoir réaliser tous les investissements qui lui sont nécessaires.

Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2026



⁶ Cahier n°1, p. 15

⁷ Cahier n°1, p. 17

⁸ Cahier n°1, p. 16

⁹ Cahier n°1, p. 4

Des points à améliorer de faible ampleur quant aux projets réalisés

Bien que la CRC fasse état d'une fusion réussie sur beaucoup de strates, il n'en reste pas moins que certains points restent à corriger. A cet égard, dans son premier rapport, la chambre énonce cinq « recommandations régularités ». Prenant très au sérieux ces recommandations, la ville a d'ores et déjà entrepris les démarches nécessaires pour y répondre. Ainsi, au moment de la publication des rapports d'observations définitives, la Ville a-t-elle donné suite à trois des cinq recommandations et met tout en œuvre pour effectuer les deux restantes, nécessitant une plus longue temporalité.

Ces points d'amélioration sont principalement dus à la fusion elle-même ; de fait l'ampleur de cette opération a entraîné quelques effets de bord qui n'ont pas de répercussions sur la gestion budgétaire, financière et administrative de la commune et le maire assume « avoir priorisé l'harmonisation de nos politiques publiques, notamment dans les secteurs primordiaux de la petite enfance, de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et des seniors »¹⁰ afin de constituer « une nouvelle offre cohérente de service public »¹¹. Il tient toutefois à cœur à la commune de résoudre ces différents points dans les plus brefs délais.

Il en va de même pour les « recommandations performances » que formule la CRC. Celles-ci portent sur la sécurité des systèmes d'informations. Ce sujet est, pour Évry-Courcouronnes, pris très au sérieux du fait des événements ayant eu lieu sur le territoire, dont le piratage informatique du CHSF. La Ville a depuis redoublé d'efforts pour sécuriser ses équipements mais également les données de ses habitants et de ses agents. Ces efforts ont été salués par la CRC qui note la sécurité des données de la ville¹², mais qui pointe quelques insuffisances. Ces dernières, qui résultent de la

mise en commun des deux systèmes d'information lors de la fusion, seront corrigées au cours du premier semestre 2024 et la ville a déjà procédé à des audits de son système d'information pour pouvoir le rendre plus efficace et plus sécurisé.

Évry-Courcouronnes, une ville incomparable

Alors que la Ville parvient à adopter une gestion efficace, le rapport de la CRC pointe souvent qu'elle ne se trouve pas dans les moyennes nationales ou comparées à des villes de même envergure. Toutefois, ces disparités sont, comme le rappelle le maire dans sa réponse écrite à la chambre¹³, principalement dues à une sociologie particulière de la ville et à un décalage statistique en ce qui concerne le recensement de la population.

De fait, les critères employés par l'INSEE, et réutilisés par la CRC, ne correspondent pas à la réalité constatée au sein de la commune. Stéphane Beudet rappelle pourtant que certaines données objectives déjà existantes, comme le nombre d'enfants inscrits dans les écoles de la ville ou le nombre de cartes vitales délivrées, pourraient également « être utilement exploitées [...] mais que le dogme de non-croisement de fichiers est utilement ébréché pour lutter contre la fraude fiscale et sociale mais jamais pour réévaluer les dotations aux collectivités territoriales »¹⁴. Or, ce sont ces dernières qui gèrent « quotidiennement ces populations invisibles qui, fatalement moins intégrées socialement et économiquement, coûtent plus chères à la collectivité publique que la population dûment recensée »¹⁵.

¹⁰ Réponse du maire, p. 5

¹¹ Idem.

¹² Cahier n°1, pp. 36-37

¹³ Réponse du maire, p. 2

¹⁴ Idem

¹⁵ Idem

2. Un engagement assumé sur le plan de la transition écologique

Dans un second rapport d'observations, la CRC a examiné la politique environnementale et l'adaptation au changement climatique de la Ville d'Évry-Courcouronnes.

La lutte contre le réchauffement climatique est aujourd'hui un sujet majeur concernant l'entière des acteurs politiques et institutionnelles. A ce titre, la Ville d'Évry-Courcouronnes s'est engagée, dès sa création, en l'inscrivant dans sa charte de la commune nouvelle, à effectuer une transition écologique et sociale efficace et concrète.

Ainsi, six élus dont trois adjoints, disposent-ils d'une délégation intégrant des enjeux de transition écologique et sociale. Outre des élus mobilisés autour de ce sujet, la Ville a également une direction de la transition écologique, directement rattachée à la directrice générale des services et composée de six agents. Bien que le juge financier regrette le fait que les feuilles de route adressées aux adjoints et à l'administration n'identifient pas les porteurs de projets administratifs et ne disposent pas d'objectifs chiffrés et définis dans le temps, il n'hésite pas à reconnaître les efforts engagés par la Ville.

Au-delà des obligations légales qui lui incombent, la Ville a pris plusieurs mesures fortes pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, cette transition. Que ce soit par la sortie des perturbateurs endocriniens et la baisse drastique des produits phytosanitaires du périmètre communal, notamment au sein de la restauration collective scolaire, ou par une refonte de la manière dont sont traités les espaces verts, la CRC salue l'ambition de l'équipe municipale autour de ce sujet majeur.

Suivi des actions pour la restauration scolaire

Proposition d'action	Inscrit dans le marché	Non inscrit
Imposer une action de conseil auprès de la collectivité sur les types de contenants sans plastique et sans perturbateurs endocriniens	✓	
Introduire des critères particuliers sur provenance et qualité lait infantile		✓
Supprimer le recours aux conserves métalliques : n'autoriser que les conserves en verre		✓
Fournir un contingent de gourdes en inox par établissement scolaire	✓	
Supprimer les briques de jus de fruits ou de lait des goûters et les remplacer par des bouteilles en verre	✓	
Supprimer les goûters comprenant des emballages plastiques	✓	
Équiper les structures en vaisselle en verre ou inox	✓	

Source : CRC Île-de-France d'après le CCTP¹⁵

Toutefois, comme pour le premier rapport, la chambre formule des recommandations de régularité. Ces recommandations, dont les causes sont dues notamment au contexte chargé de la création de la commune nouvelle, ont été prises en compte par la commune qui a, pour chacune d'entre elles, engagée un travail en profondeur, notamment en s'associant à des cabinets spécialisés sur cet enjeu, permettant de régulariser ces demandes durant l'année 2024.

En plus de ces aspects, la CRC rappelle que ces enjeux climatiques ont un effet physique et visible sur le territoire¹⁶. La commune étant placée au dossier départemental des risques majeurs en raison des risques d'inondation et de mouvement de terrain, la Ville est particulièrement mobilisée sur ces questions. Il en va de même en ce qui concerne l'augmentation des épisodes caniculaires auxquels une commune telle qu'Évry-Courcouronnes doit faire face. Héritier de l'urbanisme des années 1960-70-80 de la ville nouvelle d'Évry, le centre-ville dispose d'un certain nombre de constructions sur dalle. Ces constructions, présentent aujourd'hui l'inconvénient de créer des îlots de chaleur pouvant être dangereux. A cet égard, la CRC reconnaît les engagements de la Ville contre ce phénomène, notamment par l'installation de terrasses végétalisées sur les toits de certains immeubles comme pour la prochaine Maison des Services Publics dans le quartier des Pyramides. De plus la Ville utilise, pour ses nouveaux bâtiments, des nouvelles techniques de construction, respectueuses de l'environnement avec des matériaux locaux et durablement gérés comme le bois et le pisé. C'est notamment grâce à son ambitieuse PPI que la Ville peut faire face aux changements climatiques un peu plus sereinement.

¹⁶ Cahier n°2, pp. 22-23



La Ville s'affaire également à réduire sa consommation énergétique, en appliquant des gestes éco-responsables comme la baisse du chauffage dans les bâtiments communaux et en engageant une rénovation énergétique de ses bâtiments, notamment scolaires. Ainsi la consommation de fluide de la ville (électricité, gaz et chauffage urbain) a-t-elle diminué de 28,6 % entre 2019 et 2022¹⁷. De même, consciente qu'une grande part des émissions de gaz à effet de serre proviennent des déplacements, notamment individuels, la Ville a diminué le nombre de voitures dans son parc automobile et a procédé à leur renouvellement par des véhicules à moteur électrique ou hybride. La proportion grandissante des véhicules à faible ou très faible émission permette à la CRC d'affirmer que « la ville a pleinement répondu aux exigences réglementaires de verdissement de son parc [automobile] »¹⁸.

¹⁷ Cahier n°2, p. 28

¹⁸ Cahier n°2, p. 31

30 %
d'économies d'énergie
au cours de hiver 2022/2023

600 000 €
économisés

Consciente que la transition écologique est l'affaire de tous, la Ville accompagne ses habitants dans l'évolution de leurs pratiques au quotidien. En plus d'évènements ponctuels sur le tri ou la réduction de la consommation énergétique, la Ville s'est dotée d'infrastructure de mobilités douces pour que chaque habitant ait la possibilité de se déplacer par des moyens de transport respectueux de l'environnement. De fait, en plus de l'arrivée du tramway T12, porté depuis longtemps par Stéphane Beaudet, permettant de rejoindre la gare de Massy-Palaiseau, la ville investit dans une infrastructure cyclable, ce point en particulier et l'engagement de la Ville pour réaliser celui-ci, a pu être remarqué par la CRC¹⁹.

Enfin, sur le plan du financement, la CRC ne note pas de difficultés pour la commune qui arrive à trouver des financements, par la valorisation des certificats d'économie d'énergie ou par la sollicitation du Fonds Vert²⁰.

Par cette gestion budgétaire, la Ville se donne les moyens de financer une politique ambitieuse autour de la transition écologique sans sursolliciter les finances de la commune.

¹⁹ Cahier n°2, p. 25

²⁰ Cahier n°2, pp. 10-11

3. Une gestion budgétaire maîtrisée et inscrite dans la réalité

Point culminant du contrôle de la CRC revêtant une importance particulière tant pour et l'exécutif municipal que pour les habitants, la gestion budgétaire et financière de la commune nouvelle n'a pas inquiété le juge des comptes. Au contraire, la chambre a salué à la fois le fait que « la situation financière actuelle est opérationnelle »²¹ et « maîtrisée »²² malgré un contexte inflationniste, et ce, que ce soit sur le plan légal comme sur le plan comptable²³.

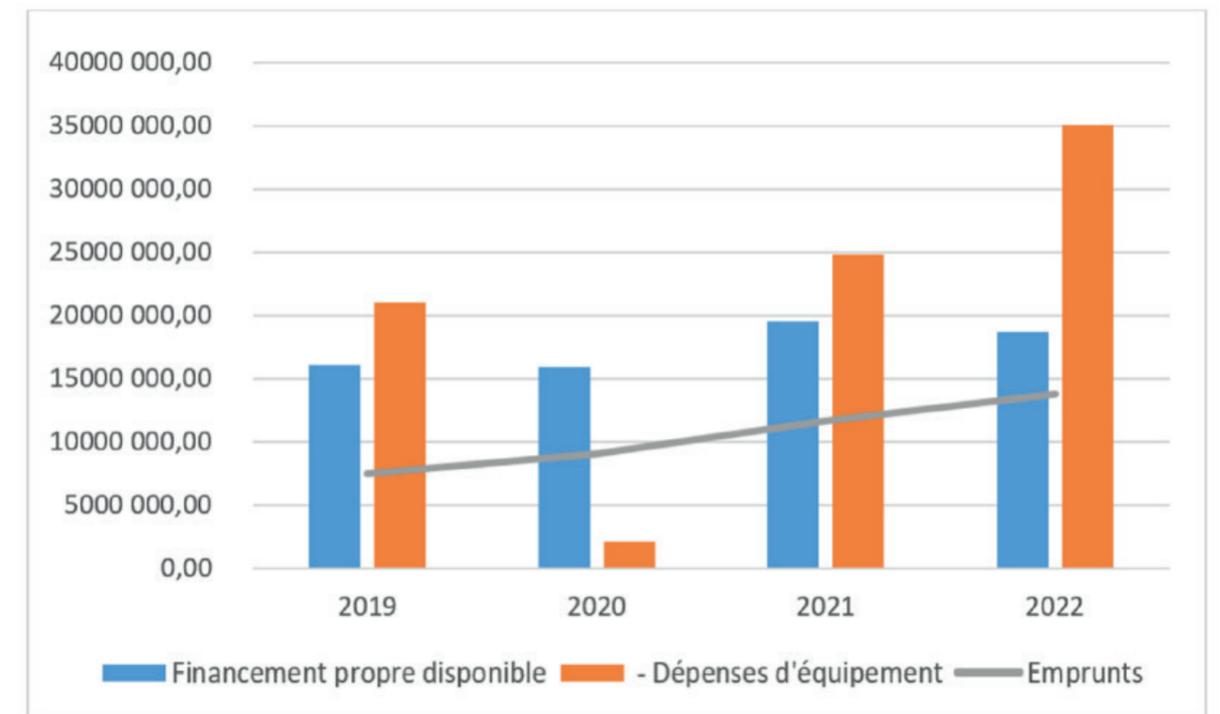
Ainsi, grâce à des décisions politiques fortes comme l'augmentation, en 2021, de la part communale de la taxe foncière, la ville bénéficie-t-elle d'une capacité d'autofinancement très satisfaisante²⁴, lui permettant de limiter sa dépendance à d'autres sources de financement et donc d'investir rapidement et massivement dans de nouveaux projets. La CRC remarque d'ailleurs que la fusion a permis à la commune d'augmenter les dépenses d'investissement alors qu'en 2019 celles-ci étaient « bien inférieures aux moyennes départementales et régionales ». Cette capacité d'autofinancement n'a pas diminué malgré l'inflation, notamment des produits énergétiques, et de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. De fait, la municipalité a fait le choix important et assumé d'exercer une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement de son

budget tout en soutenant ses agents, notamment en alignant, pour 2024, le montant de sa prime pouvoir d'achat à celle de l'Etat. Cette gestion, remarquée par la CRC, permet de soutenir la PPI et d'investir pour la ville. Il est à noter que malgré l'augmentation de la part communale de la taxe foncière, la CRC relève que « les ressources fiscales constituent 65,3 % des recettes, soit une proportion inférieure à la moyenne nationale de 70,8 % »²⁵. Cependant, si la CRC estime qu'il s'agit là d'un levier d'ajustement pour augmenter les recettes afin de répondre aux besoins futurs de la ville, l'exécutif municipal se refuse à l'augmenter davantage pour ne pas peser sur le budget des ménages de la ville.

²⁵ Cahier n°1, p. 48

²¹ Cahier n°1, p. 41
²² Cahier n°1, p. 4
²³ Cahier n°1, pp. 42-43
²⁴ Cahier n°1, pp. 46-47

Financement des dépenses d'équipement



Source : comptes de gestion

La CRC fait également état d'une bonne capacité de prévision en analysant le taux de réalisation du budget voté par le Conseil municipal qui « s'établit à des niveaux très satisfaisants »²⁶. Ainsi, la Ville d'Évry-Courcouronnes dépense-t-elle autant que ce qu'elle prévoit puisque le taux d'exécution des dépenses de la section de fonctionnement varie entre 96 % et 101,33 %, mais elle perçoit aussi plus qu'elle ne prévoit avec un taux d'exécution des recettes de la section de fonctionnement supérieur à 100 %²⁷.

Cette donnée est importante puisqu'elle démontre que la ville n'est pas excédentaire ni déficitaire. En somme, cela démontre que le mandat des conseillers municipaux et de l'exécutif local, basé sur un programme de réhabilitation de la ville sans en aggraver les finances, est accompli.

Une dette maîtrisée et sécurisée

Cela se confirme au regard de la stratégie d'endettement de la ville. La CRC estime ainsi que « la commune présente un endettement stable »²⁸. Si l'encours de dette remonte en 2022, après avoir diminué entre 2019 et 2021, c'est, comme le reconnaît la chambre, dû à la forte augmentation des taux d'intérêt concurrentement à la hausse de l'inflation.

La Ville prend à cœur cette question de la dette et garde un ratio de désendettement inférieur aux 12 ans fixés par la loi de programmation

des finances publiques sur la période contrôlée, ce que la chambre a pu remarquer²⁹. De même, la CRC explique que « la commune dispose d'une dette sécurisée »³⁰ puisque 94 % de l'encours de dette sont composés d'emprunt auprès d'établissements bancaires classés A, 5,9 % dans des établissements classés B et seulement 0,04 %, soit un emprunt, dans un établissement classé E.

Enfin, si la CRC mentionne que l'encours de dette par habitant est supérieur à la moyenne essonniennne et francilienne, il s'agit d'un écart dû à une sociologie et une stratégie d'investissement de la ville différentes mais assumées. De plus, cet écart n'apparaît pas comme démesuré (1740 € par rapport à 1700 € pour l'Essonne).

Le rapport de la chambre ne décèle donc aucune anomalie dans la gestion budgétaire et financière de la commune. A l'inverse, il salue les mesures de rigueur sur le plan du fonctionnement permettant de répondre à une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse. Cela étant accompagné d'une stratégie d'endettement raisonnée permettant à la ville d'avoir une dette sécurisée.

²⁹ Cahier n°1, p. 55

³⁰ Cahier n°1, p. 56

²⁶ Cahier n°1, p. 44

²⁷ Idem.

²⁸ Cahier n°1, p. 55

4. Zoom sur un acteur majeur de la ville : la police municipale

Dans son rapport, la CRC pointe la gestion des heures supplémentaires au sein de la police municipale et notamment le fait que certains agents déclareraient et seraient payés pour des heures supplémentaires qu'ils n'auraient pas effectuées³¹. Loin de l'intention d'octroyer un avantage aux agents concernés, ces déclarations résultent d'un lissage des heures supplémentaires effectivement réalisées sur une plus longue période.

De fait, rappelons la mobilisation des agents de la police municipale tout au long de l'année et notamment pendant les émeutes de juin. Comme le démontre Stéphane Beudet dans sa réponse à la chambre annexée au rapport, c'est par cette mobilisation et par l'appui de la police municipale à la police nationale qu'il n'y a pas eu de dégradations massives à Évry-Courcouronnes comme il y a pu en avoir dans d'autres villes d'Île-de-France.

De fait, les agents de police municipale « se sont considérablement exposés à faire respecter l'ordre public d'exception voulu par le Gouvernement et le législateur »³². Grâce à cette action, les lieux emblématiques de la présence de l'Etat en Essonne (commissariat, tribunal, etc.) et les bâtiments communaux ont pu être protégés. Si cette action n'avait pas été menée, cela aurait été potentiellement des millions d'euros de réparation voire de reconstruction que la ville aurait dû engager³³.

Cette mobilisation n'est pas ponctuelle et l'action de la police municipale se voit tout au long de l'année. Évry-Courcouronnes a investi massivement dans ses brigades de police municipale afin d'assurer la sécurité de ses habitants en tout point du territoire communal, ne laissant aucune zone de non-droit. Cette action continue se révèle efficace, ce qui permet aux autorités déconcentrées de l'Etat en Essonne de compter sur cette police municipale.

Proche de la population, ce sont également les agents de la police municipale qui agissent en premier lieu pour assurer la tranquillité publique et qui préviennent tout conflit.

Fier de la compétence et de l'efficacité de sa police municipale, l'exécutif municipal continue d'y investir, que ce soit en formant les agents, en lui permettant d'être armée ou en ayant dans ses rangs des spécialistes comme des maître chiens. Aujourd'hui, la Ville est fière d'avoir la plus grosse police municipale, en effectif et en action, d'Île-de-France, en dehors de Paris.

Mais cet engagement de tous les jours n'est pas mince affaire et peut s'avérer être éprouvant. La Ville tient, de ce fait, à rémunérer justement les policiers municipaux.

La CRC exprime certes des irrégularités dans la déclaration des heures supplémentaires, celles-ci ne sont cependant pas des primes accordées sans raisons aux agents mais une rémunération juste et cohérente de leur travail.

Dans un contexte concurrentiel où le recrutement de nouveaux agents est de plus en plus difficile, au sein d'un métier en tension, le maire et son équipe municipale souhaitent consolider un service public indispensable à la population.

Ayant pris connaissance des recommandations de la chambre, la Ville s'engage à régulariser cette question sans retirer son soutien à la police municipale et à tous ses agents.

³¹ Cahier n°1, pp. 28-29

³² Réponse du Maire, p. 3

³³ Idem.

